

# AMICALE DE PÊCHE DES DURGEONS 25580 ETALANS

www.etang-etalans.fr

L'ouverture de la pêche à l'étang des Durgeons pour l'année **2021** est fixée au **27 mars à 7h00** et la fermeture le **31 décembre 2021** inclus suivant les heures légales de lever et du coucher du soleil. Le bureau se réserve le droit de fermer la pêche certains jours de l'année sans préavis ni dédommagement (alevinage, travaux, journée de nettoyage, empoisonnement, etc...). **Il n'y aura pas de pêche de nuit le week-end de l'ouverture.**

## RÈGLEMENT DE L'AMICALE

**ARTICLE 1 : TARIF ET DROIT.** La pêche dans l'étang des Durgeons est autorisée à toute personne ayant acquittée le montant de la carte de pêche soit :

Cartes annuelles :	Prix:	Droit : Les lignes doivent-être dotées d'un seul hameçon	<b>Il ne sera pas délivré de carte journalière ni organisée de pêche de nuit le 03 avril, 08 mai, 16 octobre, 20 novembre 2021, car ce sont des week-ends de lâcher de truites.</b> Les pêcheurs sont tenus de présenter leur carte, accompagnée d'une pièce d'identité aux membres du bureau, afin de faciliter un contrôle éventuel. <b>Et une vérification des hameçons pourra être faite.</b>
Adulte (jours et nuits)	80 €	2 lignes maximum par pêcheur, avec ou sans moulinet	
Adulte (jours)	40 €	2 lignes maximum par pêcheur, avec ou sans moulinet	
Enfant (-12 ans)	5 €	1 seule ligne avec ou sans moulinet	
Cartes journalières :	Prix :	Droit : Les lignes doivent-être dotées d'un seul hameçon	
Adulte journée	10€	2 lignes maximum par pêcheur, avec ou sans moulinet	
Enfant journée (-12 ans)	1€	1 seule ligne avec ou sans moulinet	
Cartes nuits :	Prix :	Droit : Les lignes doivent-être dotées d'un seul hameçon	
Pêche de nuit adulte détenteur d'une carte annuelle à 40 €	2€	24h de pêche en continue	
Pêche de nuit adulte	15€	24h de pêche en continue	
Pêche de nuit enfant	2€	24h de pêche en continue	

## ARTICLE 2 : LIEU DE VENTE.

Lieu de vente :		
Magasin VIVAL à ETALANS 03.81.59.26.19	UNIVERS PÊCHE à FRANCOIS 09.83.70.56.40	Il est formellement interdit de pêcher sans être porteur d'une carte de l'association ; ceci concerne surtout la carte journalière sauf si une réservation a été faite la veille à un membre du bureau.
BOULANGERIE à ETALANS 03.81.59.21.40	TERRITOIRE PÊCHE PONTARLIER 03 81 49 06 80	
TERRITOIRE PÊCHE à VALENTIN 03.81.88.06.47		

**-Une vente de cartes sera organisée le 26.03.2021 de 14h00 à 18h00 à l'étang des Durgeons.**

## ARTICLE 3 : SPÉCIFICITÉS DES DIFFÉRENTS POISSONS.

Poisson	Poids limite	Prise limite/pêcheur	Taille limite	Hameçon autorisé	Divers
Brochet	---	1 par jour	<b>60 cm</b>	Simple	Ouverture <b>le 1 mai.</b> Fermeture <b>le 05 déc.</b>
Truite	---	5 par jour/ -12ans 2 par jour	---	Simple	<b>La pêche à la truite est individuelle.</b>
Tanche	---	4 par jour	25cm	Simple	
Gardon	2kg par jour	1 filoche par pêcheur	---	Simple	Peson obligatoire pour ceux qui ramène le poisson.
Carpe	<b>NO KILL</b>	<b>Remise à l'eau obligatoire</b>	---	Simple sans ardilhon ou écrasé	Tapis de réception obligatoire et remise à l'eau après pensée.
Amour Blanc					
Esturgeon					

**-Hameçon double et triple interdit dans tout l'étang. La pêche aux vairons et autres vifs est interdite avant le 01 mai 2021.**

#### **ARTICLE 4 : pêche du brochet.**

- pêche au vif ou appâts vivants seulement.
- pêche à la tirette autorisée avec appâts vivants.
- 1 canne à coup en supplément de ses deux cannes à brochet est autorisée pour pêcher des vifs et elle doit être tenue en main.
- matériel à brochet obligatoire (filoches, dégorgeoir, époussette, écarteur, pince, etc...).
- leurre interdit (cuillers, devons, mouches artificielles etc...).

#### **ARTICLE 5 : LÂCHERS DE TRUITES.** A ces 4 dates, seule la pêche à la truite est autorisée.

<b>03 Avril 2021</b>	110kg de truites portion + 30 kg de grosses	<b>Pour tous les lâchers de truites, la pêche est fermée la veille à 16h.</b> Les week-ends de lâcher de truites, une seule canne est autorisée et la pêche commence à 7h ou à 7h30 ou 7h45. Les adultes ont droit à 5 truites par jour et les enfants de moins de 12 ans ont droit à 2 truites par jour. Les truites devront être visible pour un éventuel contrôle.
<b>08 Mai 2021</b>	110kg de truites portion + 30 kg de grosses	
<b>16 Octobre 2021</b>	110kg de truites portion + 30 kg de grosses	
<b>20 novembre 2021</b>	110kg de truites portion + 30 kg de grosses	

- Matériel à truites obligatoire (filoches, dégorgeoir, époussette, etc...).
- Une seule canne à truite pendant les deux jours de lâcher de truites (samedi et dimanche).
- L'amicale se réserve le droit d'annuler tout lâcher de truites qui ne permettrait pas de garantir la survie des poissons (Température de l'eau trop élevée).

#### **ARTICLE 6 : pêche de la carpe et pêche de nuits.**

- les pêches de la carpe et les pêches de nuits sont autorisée toute l'année sauf les week-ends de lâcher de truites.
- matériel à carpe obligatoire (tapis de réception, époussette, etc. ...)
- les pêcheurs de nuits ne pourront s'installer que lorsque les pêcheurs de jours seront partis ou que les postes soient libres.
- l'amorçage lourd et l'amorçage en amont de l'action de pêche (la veille pour le lendemain) est interdit pour respecter l'environnement et la qualité de l'eau.
- les zones et les distances de pêches devront être respectée (sauf si le pêcheur est seul ou n'a personne en face de lui, en cas ou un pêcheur arrive, il doit se replacer dans sa zone de pêche).
- un plan de l'étang avec les zone et distances est affiché à l'entrée et dans les trois cabanes.

#### **ARTICLE 7 : CONCOURS : (Sous réserve).**

Un concours de pêche au coup sera organisé le dimanche **24 avril 2020**, inscription obligatoire. Pêche fermée pour les autres. Une information sur le site de l'étang sera faite s'il y a un changement.

#### **ARTICLE 8 : RÈGLES DE VIE, DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS AUTOUR DE L'ÉTANG.**

**- pour tout comportement abusif autour de l'étang, le conseil d'administration de l'amicale se réserve le droit d'exclure la personne de l'association pour une durée d'un an.**

- La baignade dans l'étang et les ruisseaux environnants est formellement interdite.
- Les pêcheurs sont tenus de laisser leur véhicule sur le parking.
- Aucun campeur ne sera accepté sur le pourtour de l'étang, ainsi que sur le parking. Afin de ne pas gêner la pratique de la pêche au coup longue distance.
- les vélos et les motos ne sont pas tolérés sur le pourtour de l'étang.
- Il est formellement interdit d'allumer des feux en dehors des places prévues à cet effet sauf barbecue sur pied.
- Les chiens doivent être tenus en laisse.
- L'amicale des Durgeons décline toute responsabilité en cas d'accident.
- Les enfants devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.
- Veuillez emporter tous vos déchets (bouteilles, boîtes, papiers, fil de pêche, mégots, capsules de bière) des contrôles pourront être effectués.

**Tout pêcheur doit se conformer à la réglementation affichée aux abords de l'étang.**

**Pour toute infraction au présent règlement, l'amicale des Durgeons déposera plainte auprès de la gendarmerie. Ce qui entraînera l'exclusion de la société de pêche pure et simple, sans dédommagement, pour l'année en cours.**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 08 FÉVRIER 2022 à espace Douge ETALANS**

**Fait à Etalans le 13 mars 2021**